

Adresse du bien

Quai du confluent
78 700 CONFLANS-ST-HONORINE

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



**DOSSIER D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :
15 juin 2022

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
9, Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non

 prescrit anticipé approuvé date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non

 prescrit anticipé approuvé date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non

 prescrit anticipé approuvé date

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
 mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui non

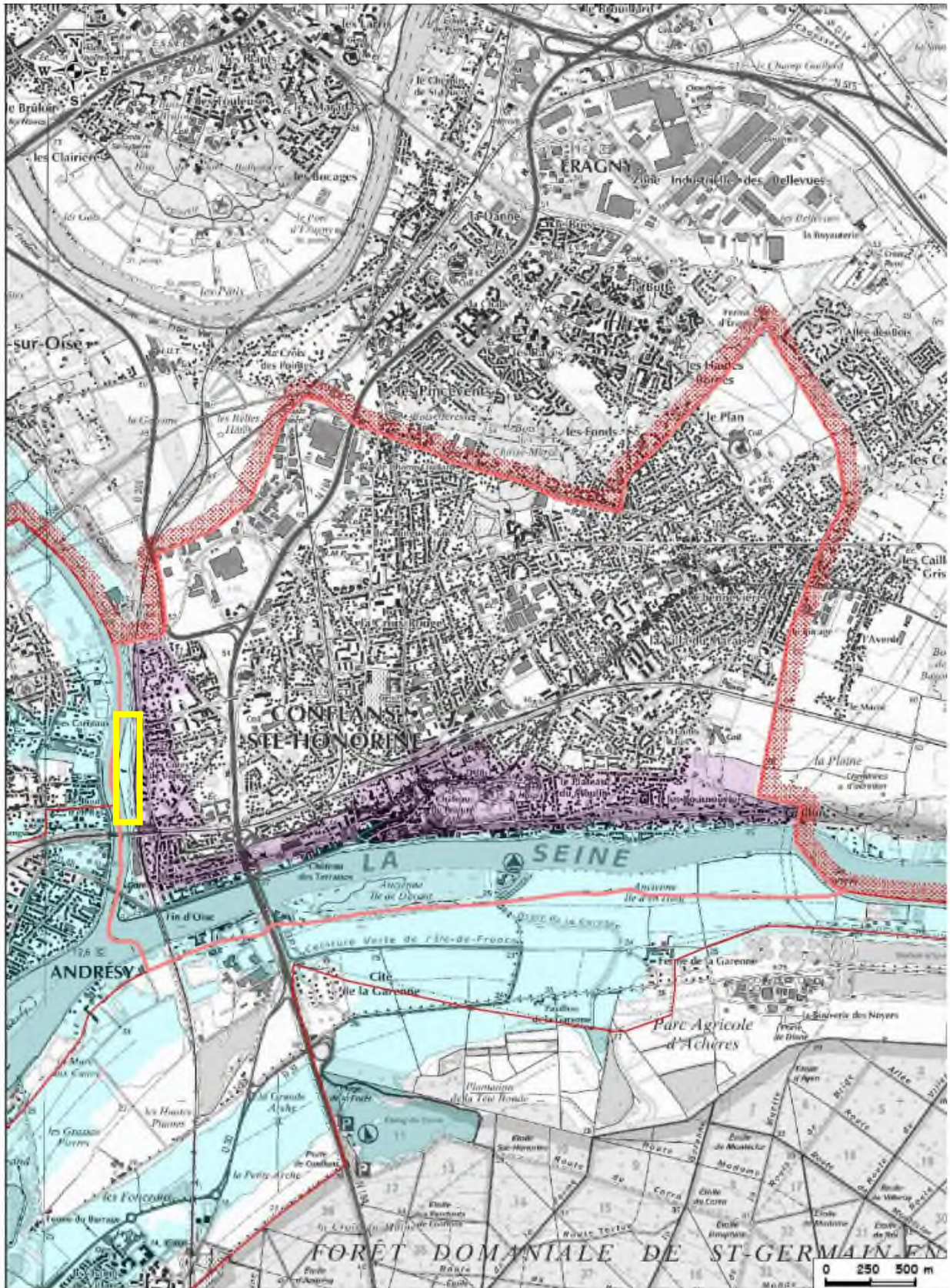
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES



ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
78PREF19990085	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
78PREF19830008	23/06/1983	23/06/1983	15/11/1983	18/11/1983
78PREF19920004	22/08/1991	22/08/1991	29/07/1992	15/08/1992
78PREF20010040	25/03/2001	27/03/2001	06/07/2001	18/07/2001
78PREF20080068	27/05/2007	27/05/2007	26/06/2008	05/07/2008
78PREF20080004	02/10/2007	02/10/2007	10/01/2008	13/01/2008
78PREF20160542	04/06/2016	05/06/2016	26/07/2016	12/08/2016
78PREF20180006	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018

Mouvements de terrain : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
78PREF20010039	22/03/2001	24/03/2001	06/07/2001	18/07/2001
78PREF20010041	31/03/2001	01/04/2001	06/07/2001	18/07/2001
78PREF20180041	02/06/2016	02/06/2016	26/03/2018	02/05/2018
78PREF20190036	05/05/2018	15/05/2018	20/05/2019	22/06/2019

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue : 7

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
78PREF19830008	15/11/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF19920004	29/07/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20010040	06/07/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20080004	10/01/2008	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20080068	26/06/2008	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20160542	26/07/2016	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20180006	14/02/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
78PREF19990085	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Mouvements de terrain : 4

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
78PREF20010039	06/07/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20010041	06/07/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20180041	26/03/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
78PREF20190036	20/05/2019	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire